

ÉNERGIE

Nucléaire belge : pourquoi le scénario d'une reprise par EDF semble très périlleux



La centrale nucléaire de Tihange, en Belgique, compte trois réacteurs d'environ un gigawatt chacun. Tihange 1 est arrêté, Tihange 2 est en cours de démantèlement tandis que Tihange 3 va poursuivre son exploitation jusqu'en 2035, voire 2045. OLIVER BERG - AFP

Alors que le réacteur Tihange 1 a été arrêté, l'exécutif belge cherche à éviter sa fermeture définitive quand bien même Engie refuse catégoriquement de poursuivre son exploitation. Le gouvernement espère donc convaincre un nouvel exploitant, possiblement EDF. Mais ce qui apparaît, à première vue, comme une opportunité pour l'électricien tricolore, pourrait se révéler une piste bien plus hasardeuse.

JULIETTE RAYNAL

Faire en sorte que la fermeture du réacteur nucléaire Tihange 1, arrêté le 1er octobre dernier, ne soit pas définitive. Voilà ce sur quoi planche ardemment Mathieu Bihet, le ministre belge de l'Énergie. Ce dernier défend depuis des mois le retour de l'atome civil dans la stratégie de la monarchie fédérale pour assurer sa souveraineté énergétique.

Le désormais dénommé « Atomic Boy »

a obtenu une première victoire en mai dernier après que la chambre des représentants a amendé en profondeur les dispositions de la loi de 2003. Le développement de la production électrique à partir de la fission nucléaire dispose désormais d'un cadre légal alors que le texte législatif, dans sa mouture initiale, organisait justement la sortie progressive du Plat Pays de l'atome civil.

Un timing serré pour l'exécutif belge

Ce nouveau défi concernant Tihange 1 reste toutefois de taille : Engie, qui exploitait jusqu'à présent cette tranche nucléaire, s'est formellement opposé à toute prolongation et est, selon une source proche du dossier, bien décidé à débiter les premières opérations irréversibles de démantèlement très prochainement. Un insert comportant du combustible pourrait ainsi être découpé dès le début de l'année 2026.

L'exécutif belge dispose donc de très peu de temps pour parvenir à un accord avec un autre exploitant. Selon nos informations, le gouvernement chercherait à monter une joint-venture avec EDF, qui détient déjà 50 % de cette centrale à travers sa fi-

liale EDF Belgium. Contacté par la rédaction, EDF ne fait pas de commentaire. Mais selon un bon connaisseur du dossier, l'électricien tricolore ne s'interdit pas d'étudier les demandes du gouvernement. « *Ce qui sera déterminant pour EDF, c'est la rentabilité de l'opération, si cela permet de dégager du cash-flow ou non* », rapporte-t-on. Pour le groupe français 100 % public, la prise en charge par l'État belge du coût des travaux nécessaires à toute prolongation apparaît donc comme indispensable.

Le « package » ou rien

À première vue, un tel deal pourrait représenter une opportunité pour l'électricien. « *Mais si EDF décide de racheter et d'opérer cette tranche nucléaire, il sera contraint de reprendre les sept réacteurs nucléaires, car il n'y a pas la place pour deux opérateurs* », prévient un bon connaisseur du dossier. Et ce, en raison de la configuration particulière du site nucléaire où se côtoieraient des activités d'exploitation et de démantèlement.

La centrale de Tihange, située le long de la rive droite de la Meuse, regroupe, en effet, trois réacteurs (Tihange 1, Tihange 2 et Tihange 3), extrêmement proches les uns

des autres. Si un nouvel opérateur, comme EDF, reprenait Tihange 1 pour le prolonger, cela signifierait qu'il y aurait deux exploitants sur le même site, puisque Engie continuerait, lui, d'exploiter Tihange 3 et poursuivrait les opérations de démantèlement de Tihange 2, arrêté définitivement en janvier 2023. *« Pour des raisons de responsabilité et de sûreté, la coactivité avec deux opérateurs différents sur un même site n'est pas envisageable »,* explique-t-on.

Plus de connexion au réseau

Et quand bien même EDF, ou tout autre opérateur, serait intéressé par ce « package », il devrait apporter les provisions et les garanties liées au démantèlement de l'ensemble de sept tranches nucléaires. *« Je ne vois pas du tout comment EDF pourrait reprendre tout ce binz »,* lâche un bon connaisseur du dossier. *« Les provisions liées au démantèlement sont beaucoup plus faciles à évaluer que les charges liées à la gestion des déchets nucléaires. Cela est bien moins risqué pour un industriel. C'est de l'ordre de 900 millions d'euros par 1 000 mégawatts »,* nuance néanmoins Damien Ernst, spécialiste de l'énergie et professeur à l'université de Liège.

La question du financement des déchets nucléaires, elle, avait déjà été tranchée. À la suite d'âpres négociations avec le précédent gouvernement belge, Engie avait obtenu d'être libéré de toute obligation après le paiement d'une enveloppe de 15 milliards d'euros, dont le second et dernier versement est attendu dans les tout prochains jours.

Au-delà de ces conditions d'ordre contractuel, Tihange 1 ne dispose plus de connexion au réseau, car celle-ci a été attribuée à d'autres actifs. Il s'agit, en l'occurrence, de deux centrales à gaz construites respectivement par Engie et EDF pour compenser la sortie du nucléaire, comme le prévoyait initialement la loi de 2003. *« Une nouvelle ligne ne sera prête qu'en 2031, au plus tôt. Cela signifie qu'il faudrait garder Tihange 1 sous cocon plusieurs années. Une opération qui coûterait plusieurs dizaines de millions d'euros par an »,* affirme une source proche du dossier.

Un acteur tchèque en plan B ?

Additionnés, l'ensemble de ces coûts représentent donc une charge colossale pour

EDF, dont la santé financière a encore récemment été épinglée par la Cour des comptes. Bernard Fontana avait, par ailleurs, reçu pour consigne de se concentrer sur les activités nucléaires au sein de l'Hexagone et de recentrer.

Un opérateur, autre qu'EDF, pourrait-il se positionner ? Selon plusieurs sources, une alternative reposant sur un acteur tchèque est évoquée. Les discussions auraient même évolué et *« le gouvernement belge songerait désormais à créer un joint-venture avec un exploitant afin de poursuivre l'exploitation de Tihange 1, Doel 1 et Doel 2 »*, dont l'arrêt définitif est programmé début décembre, avance Damien Ernst. Mais dans tous les cas, *« la prolongation de l'exploitation de Tihange 1, tout comme celle de Doel 1 et Doel 2 ne sera pas viable économiquement si la réglementation nucléaire reste telle qu'elle est car cela nécessiterait la réalisation de travaux colossaux »,* pointe Damien Ernst.

Et pour cause, ces trois réacteurs ne sont pas au niveau des normes de sécurité sismiques établies par Wenra, l'association des autorités de sûreté nucléaire des pays d'Europe de l'Ouest, inscrites dans des arrêtés royaux. *« Ces normes antisismiques sont extrêmement exigeantes. Il y a tout un travail à faire avec l'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN) pour les abaisser. Dans certains pays, comme la Suisse, des réacteurs très similaires à Doel 1 et Doel 2 sont soumis à des exigences moins strictes »,* assure le professeur, lequel regrette cette *« inflation réglementaire »*. Le dossier reste toutefois extrêmement sensible politiquement.

Bataille en vue autour de Doel 4 et Tihange 3 ?

Ce qui expliquerait pourquoi EDF montrerait davantage d'intérêt pour les réacteurs Doel 4 et Tihange 3, comme le rapporte *La Lettre*. Dans le détail, il est prévu qu'Engie exploite ces deux tranches nucléaires jusqu'en 2035 après avoir décroché un accord avec le précédent gouvernement belge sur les conditions de cette première prolongation de dix années. Mais alors que l'ex-GDF pensait clore le chapitre de l'atome civil en 2035, la nouvelle coalition gouvernementale belge aimerait étendre cette prolongation de dix années supplé-



LUKÁŠ LEHOTSKÝ - UNSPLASH

mentaires, soit jusqu'en 2045.

Or, contrairement à ce que l'on pourrait penser, Engie n'entend pas totalement fermer la porte à cette demande. *« Il n'y a pas de non de principe de la part d'Engie. Si la joint-venture créée entre l'État belge et l'industriel pour la prolongation jusqu'en 2035 fonctionne bien, Engie pourrait se montrer candidat pour les dix années supplémentaires »,* assure une source proche du dossier.

« Ce n'est pas étonnant qu'Engie soit intéressé. Pour la période 2025-2035, il avait obtenu un prix plancher garanti à 90 euros du mégawattheure (MWh) dans le cadre d'un contrat pour différence. Une très belle opération », pointe Damien Ernst. Ce niveau de prix ne serait toutefois pas définitif. À titre de comparaison, le régulateur de l'énergie estime que le coût complet du nucléaire en France se situe à environ 60 euros/MWh sur la période 2026-2028, puis à 63,40 euros de 2029 à 2031. Rien ne garantit toutefois qu'Engie décroche les mêmes conditions économiques pour une nouvelle prolongation. En attendant, le groupe est parvenu à tenir ses engagements relatifs au calendrier annoncé pour redémarrer Tihange 3 et Doel 4. **LT**

LA TRIBUNE

S'INFORMER - COMPRENDRE - SE COMPRENDRE

est éditée par LA TRIBUNE NOUVELLE SAS au capital de 535 950 euros. Siren : 749 814 604

Actionnaire : CMA Media Président : Jean-Christophe Tortora Directrice générale : Tatiana de Francqueville

RÉDACTION Directrice des rédactions : Lucie Robequain Directeur délégué de la rédaction : Ludovic Desautz Rédacteur en chef : Vincent Truffy

PUBLICITÉ ET PARTENARIATS Directrice générale déléguée revenus et monétisation CMA Media : Virginie Lubot Directrice du pôle annonceurs Île-de-France : Noura Said Ahmed

Directrice du pôle annonceurs régions : Maud Gaunet - teamcommercialefrance@latribune.fr Directrice exécutive marque, communication et partenariats stratégiques : Natalia Abella

ÉVÉNEMENTS Directeur éditorial des événements et opérations spéciales : Philippe Mabillet Directeur des événements : François Jalbert

MARKETING-ABONNEMENTS-DIFFUSION Directrice exécutive marketing, numérique et nouveaux projets : Ghita Chami

Directrice des abonnements et des ventes : Arjwan Boesch Abonnements entreprises : abonnement@latribune.fr

Relations avec les abonnés : abo@latribune.fr Tél. : 01 59 13 17 44 Directrice de la diffusion et opérations spéciales : Laura Kirali - diffusion@latribune.fr

CONTACT 2, rue du Général-Alain-de-Boissieu, Paris 15e. Tél. : 01 76 21 73 00.

MENTIONS LÉGALES Directeur de la publication : Jean-Christophe Tortora Dépôt légal : 2262-5048. Périodicité quotidienne. CPPAP : 1221 Y 90117